



Mercredi 3 avril 2024

Lancement des consultations sur l'étude d'impact selon l'approche équilibrée de l'aéroport Marseille Provence

Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni mardi 26 mars 2024 en préfecture les élus et les collectivités concernés ainsi que plusieurs associations de riverains afin de lancer la phase de consultation de l'étude d'impact selon l'approche équilibrée (EIAE) de l'aéroport Marseille-Provence.

Lancée en novembre 2023, en application du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aérodrome Marseille Provence pour les années 2020-2024, cette étude est menée sous l'autorité du Préfet de département avec l'appui des services de Direction de la sécurité de l'aviation civile sud-est (DSAC-SE) et du bureau d'études To70, fort de son expérience internationale en la matière.

L'étude traite de l'impact qui pourrait découler de l'introduction de nouvelles restrictions d'exploitation visant la réduction des nuisances sonores aux abords de l'aérodrome, notamment pour les populations subissant une gêne la nuit, et doit ainsi concilier les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques et sociaux, spécifiques à ce territoire.

Au cours de cette réunion, les objectifs, le cahier des charges et les modalités de réalisation de cette étude ont été présentés.

À l'issue de cette présentation, les parties prenantes, réunies en ateliers animés par la DSAC-SE et le bureau d'études To70, ont pu exprimer leur point de vue respectif et leurs attentes.

Ce travail se poursuivra avec la consultation des acteurs économiques de la plateforme.

Les résultats de l'étude permettront de rédiger un projet d'arrêté ministériel qui pourra mettre en œuvre certaines restrictions pour les activités aériennes nocturnes. Ces résultats seront ensuite soumis à l'avis de la CCE, de l'autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) et du public avant d'être présenté à la Commission européenne. Les associations ont demandé que les normes réglementaires relatives aux déviations de trajectoire et de performances minimales des aéronefs soient aussi abordées, et ces demandes seront examinées parallèlement, lors des travaux de la commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport.

Cette EIAE n'est pas exclusive d'autres actions susceptibles de réduire les nuisances aéroportuaires et qui continuent à être étudiées.

En effet, l'EIAE s'inscrit dans une démarche globale de réduction des nuisances aériennes, en complément d'autres actions en cours, notamment sur les trajectoires des aéronefs. Ces travaux, prévus au PPBE, font également l'objet de restitutions en CCE et sont susceptibles, selon le processus propre à chacune d'elles, de faire l'objet de consultations du public et de l'ACNUSA en parallèle de celles prévues pour l'EIAE.

Un échange aura lieu en particulier au mois de juin sur la problématique des trajectoires.